

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Office International de l'Eau – Programme Solidarité Eau

Coopération décentralisée et Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Togo et au Bénin : Programme Mono

Notes de mission, Avril 2019

La troisième mission du projet de phase 3 a été l'occasion de :

- *Appuyer le développement du Sdage,*
- *Signer un protocole d'entente avec la coopération allemande (GIZ) au Bénin pour initier des synergies sur le bassin du Mono (voir pièce jointe en annexe),*
- *Organiser un atelier technique d'échanges entre collectivités béninoise et togolaise,*
- *Identifier de nouveaux acteurs pour de potentiels projets de coopération décentralisée,*
- *Rencontrer des bailleurs du secteur eau et assainissement dans les deux pays pour explorer des pistes possibles de cofinancement de certaines activités de la phase 3.*

RA1 : Mise en route de l'ABM

Une sélection de 3 candidats pour chacun des postes de Directeur exécutif et d'adjoint au Directeur exécutif de l'ABM doit être soumise aux ministres chargés de l'eau des 2 pays au cours d'une réunion à Lomé.

Cette réunion n'a pas encore eu lieu pour cause de conflits d'agenda entre les 2 ministres.

La Direction exécutive de l'ABM sera opérationnelle en 2019.

Les locaux de la DGEau à Cotonou seront, dans un premier temps, mis à disposition de l'ABM.

RA2 : Renforcement des capacités des services des Ministères compétents dans les deux pays

Appui à l'élaboration du Sdage du Mono au Togo

Deux journées de travail avec Madame Tozo, cheffe de service à la Direction des Ressources en Eau du ministère en charge de l'eau du Togo, ont été menées les 23 et 24 avril 2019. Madame a été désignée par Monsieur Akakpo, directeur des ressources en eau, comme responsable du développement du Sdage du Mono sur sa portion togolaise.

Madame Tozo a débuté la collecte des données, la mise au point du sommaire et la rédaction.

Collecte des données :

Les données utiles pour l'élaboration du SDAGE du Mono dans sa partie Togolaise sont passées en revue en répartissant les tâches.

Cartographie

A faire (OIEau) : à partir des fichiers ArcInfo transmis, réalisation des cartes du bassin avec les régions, les préfectures et les cantons et estimer les superficies (ha, %) de chaque unité administrative dans le bassin du Mono.

Sur les documents de la Direction, la limite Sud du bassin est à affiner vers l'Ouest en incluant des petits cours d'eau côtiers (maximum 3). La partie togolaise est d'accord avec le fait d'ajouter le Couffo (en quasi-totalité au Bénin) dans l'espace de compétences de l'ABM.

Population

Un rapport de 2010 (date du dernier grand recensement) donne des résultats par préfecture.

A exploiter (OIEau) : le rapport suivant donne des résultats par canton

<http://www.stat-togo.org/contenu/pdf/pb/pb-vol-special-rgph4-tg-2010.pdf>

Constituer un tableau avec les données intéressantes par canton.

Alimentation en eau potable

A collecter (Mme Tozo) : état d'avancement des ODD, des forages (base de données Progrès), des maladies hydriques (Ministère de la Santé).

Recommandation générale : collecter les données au plus petit niveau administratif possible.

Données agricoles

Un tableau Excel de l'évolution (2015-2018) des effectifs d'animaux répartis en 5 classes (bovins, ovins, caprins, porcins, volailles) par région est disponible.

Un rapport sur la transhumance (2010) montre que le poste d'entrée de Dautcho avec ses voies n°6 et 7 permet l'accès d'animaux o des points d'accueil.

Un rapport sur la filière volaille (2011) estime les effectifs des différentes volailles par préfecture.

Un rapport sur la filière bovine (2013) donne le nombre d'abattoirs par région et une carte des marchés aux bestiaux.

A exploiter (OIEau) : Les résultats du 4^e recensement de l'agriculture 2011-2014

<http://www.stat-togo.org/nada/index.php/catalog/26> dont surtout les résultats détaillés par préfecture dans le rapport suivant :

<http://www.stat-togo.org/nada/index.php/catalog/26/download/940>

Constituer des tableaux avec les données intéressantes par préfecture (nombre d'arbres, de pêcheurs, surfaces cultivées, nombre d'animaux, etc) pour produire des cartes pertinentes.

Activités agro-alimentaires, industrielles, minières et hydroélectriques

Carte des exploitations minières disponibles en pdf

A collecter (Mme Tozo) : localisation, type d'activité, point de rejet

Ressources en eau

A collecter (Mme Tozo) : localisation des stations et résultats des réseaux pluviométriques, hydrologiques, piézométriques ainsi que les résultats de qualité des eaux de surface de 2014-2015.

Aires protégées

Il y a 83 aires protégées au Togo dont certaines concernent le Mono. La plupart d'entre elles font l'objet d'un plan de gestion, notamment les zones humides aval.

A recueillir (Mme Tozo) : la localisation et les objectifs des aires protégées dans le bassin du Mono ; la délimitation et les règles associées de la réserve de biosphère du Delta du Mono.

Environnement côtier

Plusieurs rapports sur l'érosion côtière permettent de repérer les rejets des usines de phosphates (hors bassin du Mono mais impactant fortement les eaux côtières du Mono par le déplacement du panache vers l'Est) et les autres principales pressions sur le littoral, d'apprécier (carte) la sensibilité de la zone côtière à l'érosion, d'avoir des éléments sur le changement climatique (rapport diagnostic sur l'érosion littorale au Togo, page 41).

Tourisme

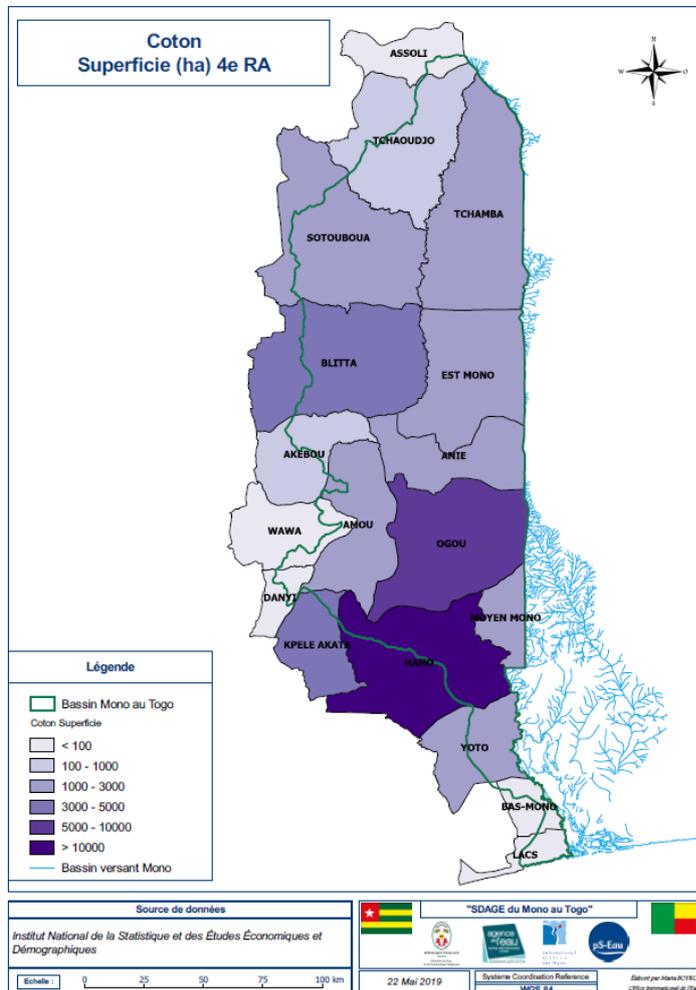
Le plan directeur d'aménagement touristique (2013) fournit des données générales sur le tourisme et ses perspectives.

Programmes et objectifs

A recueillir (Mme Tozo) : les grands projets (Agropoles, barrage d'Adjarala), les programmes en cours, les objectifs des stratégies.

A fournir (pS-Eau) : les opérations de coopération décentralisée identifiées dans le bassin du Mono.

Un spécimen de carte est proposé ci-dessous.



Une première carte est présentée en annexe.

Sommaire :

Une discussion sur le sommaire du SDAGE est menée à partir d'une proposition de Madame Tozo et de la proposition OIEau soumise lors de missions antérieures. Le résultat est proposé ci-dessous :

RESUME

INTRODUCTION

Cadre juridique d'élaboration du SDAGE, durée de validité du SDAGE, programme et méthodologie de travail

1. PRESENTATION DU BASSIN DU MONO

2. CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUE DU BASSIN DU MONO

2.1 Le relief

2.2 Le Climat et le changement climatique (sécheresse, inondations)

2.3 La végétation et les sols (y.c. érosion)

2.4 La flore et la faune, les aires protégées et la réserve de biosphère, les espèces envahissantes

2.5 Hydrographie

2.6 Géologie et hydrogéologie

3. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DU BASSIN

3.1 Cadre humain

Population ; découpage administratif, cadre institutionnel ; maladies hydriques

3.2 Cadre économique

Poids économiques des activités ; tarification de l'eau et modes de gestion

4. ETAT DES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN

4.1 Les eaux de surface (quantité, qualité)

4.2 Les eaux souterraines (quantité, qualité)

5. LES USAGES DES RESSOURCES EN EAU

Eau potable, assainissement ; agriculture, pêche ; industries, extractions, mines, agroalimentaire, abattoirs ; hydroélectricité ; navigation ; tourisme ; décharges et déchets solides.

Etat actuel, tendances, projets.

6. DEFIS ET ENJEUX DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

6.1 Contexte et problématiques de la gestion des ressources en eau (équilibre besoins-ressources, analyse SWOT)

6.2 Défis

(Liste à adapter au diagnostic de l'état des lieux)

6.2.1 Défis liés à la connaissance et à la gestion des ressources en eau

6.2.2 Défis liés à la préservation de l'environnement

6.2.3 Défis d'ordre socio-économique

6.2.4 Défis liés aux usages de l'eau

6.2.5 Défis liés à la gouvernance opérationnelle de l'eau

6.3 Enjeux de la gestion des ressources en eau

7. ORIENTATIONS STRATEGIQUES, OBJECTIFS ET PROGRAMME D' ACTIONS DU SDAGE

7.1 Orientations stratégiques

7.2 Objectifs du SDAGE

7.3 Programme d'actions

7.3.1 Règles et dispositions

7.3.2 Organisation de la gouvernance

7.3.3 Amélioration des connaissances

7.3.4 Développement des prises de conscience

7.3.4 Travaux d'infrastructures, d'aménagement

8. SUIVI EVALUATION

8.1. Mécanismes du suivi-évaluation

8.2. Indicateurs

Planning du SDAGE au sein de la phase 3 :

L'objectif est de produire des documents jusqu'au 6.1 inclus afin de les présenter en réunion technique élargie fin 2019 pour validation puis au Comité de Bassin du Mono fraîchement nommé avant la fin de la phase 3.

Il est prévu des échanges réguliers de documents entre OIEau et Mme Tozo par mail ou Skype entre deux missions.

RA3 : Accompagnement à la conception et au montage de projets de coopération

Commune d'Adjarra au Bénin, 18 Avril 2019

■ Définition du projet à élaborer

Un projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est en cours de montage dans cette commune béninoise située dans le département de l'Ouémé, en partenariat avec l'association de migrants AMAFI, basée dans la commune de Vaulx-en-Velin dans le Rhône, et la ville de Vaulx-en-Velin. La hiérarchisation des besoins et des actions à conduire, pré-identifiés avec la mairie d'Adjarra lors d'une précédente mission en février 2019, a été revue à la demande des partenaires français.

AMAFI s'appuie sur l'expertise d'une ONG béninoise, Sud-Nord Actions (SNA), pour approfondir le diagnostic local des actions à conduire et le montage du dossier de demande de subvention. SNA collabore directement avec le service eau et les services techniques de la mairie d'Adjarra, sur la base de la programmation communale pour les investissements nécessaires en ouvrages d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. L'accord de la ville de Vaulx-en-Velin pour porter la demande d'appui auprès de l'agence de l'eau RMC est acquis.

Deux sites ont été retenus comme prioritaires dans le cadre de ce projet en construction.

Collège (CEG) dans l'arrondissement d'Adjarra 1

L'effectif total du CEG avoisine les 3 900 élèves. En tout et pour tout, on recense 2 latrines vétustes au sein de l'établissement. Les élèves défèquent donc à l'air libre, sur un espace en friche à l'arrière des bâtiments scolaires. On ne recense qu'un seul forage équipé d'une PMH pour tout l'établissement. Ce forage a été construit dans le cadre du programme ACCES mis en œuvre par CARE et financé par l'UE et la mairie de Paris (Facilité Eau). Le personnel enseignant ne dispose que de 4 WC internes, dont 2 sont à réhabiliter.

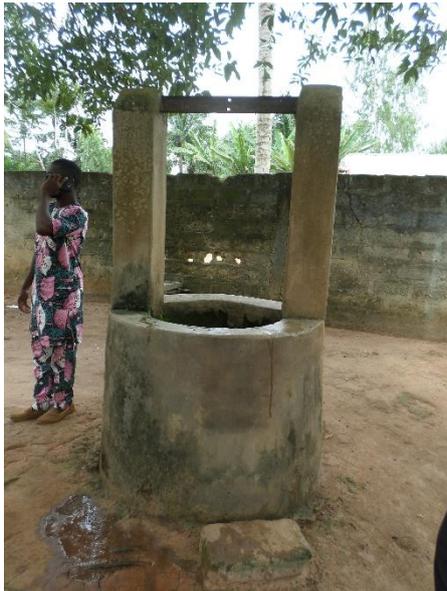
Dans un premier temps, il est retenu par les partenaires de prioriser l'assainissement en construisant des équipements sanitaires pour les élèves et les enseignants.

Village de Ouèké, arrondissement de Malanhoui, localité de Kouléto

La localité compte environ 500 habitants. L'habitat est relativement dispersé. On recense comme point d'eau moderne existant un seul forage équipé d'une PMH, localisé sur la place publique à proximité de l'école primaire (voir photo ci-dessous). Le forage est fonctionnel mais son exploitation n'est pas organisée : inexistence d'un tarif de l'eau, entretien curatif plutôt que préventif. Les autres points d'eau recensés sont des puits traditionnels peu profonds (entre 6 et 8 mètres) à ciel ouvert, donc non exempts de toute forme de contamination (voir photo ci-dessous). Les habitants rencontrés et questionnés disent ne pas utiliser l'eau des puits pour la boisson, ce qui les oblige à s'approvisionner au niveau du seul forage existant, ou de se ravitailler auprès de certains particuliers qui disposent de forages privés et qui revendent de l'eau à prix fort (dont la qualité n'est pas pour autant contrôlée).

La mairie d'Adjarra et ses partenaires souhaitent réaliser un poste d'eau autonome collectif. Il s'agit d'un forage équipé d'une pompe immergée électrique qui refoule l'eau vers un château d'eau, pour desservir une borne fontaine à plusieurs robinets à proximité du château d'eau et des branchements privés. L'énergie solaire pour alimenter la pompe est retenue car la localité n'est pas électrifiée. Le poste d'eau autonome pourrait aussi desservir une école privée. La mairie doit recenser les particuliers intéressés par un branchement domiciliaire, ainsi que les autres équipements collectifs qui pourraient en bénéficier.

A faire (pS-Eau) : accompagner le processus de montage du projet



Commune d'Akpro-Misséréti au Bénin, 19 Avril 2019

■ Concrétisation de la phase travaux du projet, suite à la phase d'étude

Une étude de faisabilité technique et socio-économique a été réalisée en 2018 dans cette commune d'Akpro-Misséréti située dans le département de l'Ouémé, pour établir un diagnostic précis de la situation de l'approvisionnement en eau potable et en assainissement dans 4 villages de l'arrondissement de Zoungbomè. Cette étude a permis de déterminer les ouvrages à réaliser en tenant compte des ressources en eau exploitables, des besoins des populations et des modes de gestion les plus adaptés pour garantir la pérennité du service de l'eau. La concrétisation de cette étude est le fruit d'une collaboration de plusieurs partenaires : l'association Humanis Afrique, basé dans la ville de Tassin-la-Demi-Lune (Rhône,) la commune de Tassin-la-Demi-Lune elle-même, la commune d'Akpro-Misséréti et l'agence de l'eau RMC, qui a cofinancé l'étude à hauteur de 80% du coût global. Le pS-Eau accompagne ce projet et leurs promoteurs depuis son origine.

Aujourd'hui, l'étude étant réalisée et ses résultats connus, l'association Humanis Afrique, toujours en partenariat avec la commune de Tassin La Demi-Lune et l'agence de l'eau RMC, se proposent de réaliser la phase travaux du projet, qui consiste à mettre en place un système de distribution en eau potable : forage (6 m³/h) et système de pompage solaire, château d'eau de 60 m³, 12 km de réseau de canalisations desservant 15 bornes fontaines publiques et 5 raccordements à des écoles et centres de santé, 4 blocs de latrines à 4 cabines dans les 4 écoles primaires des villages de Koudjannada – Kpolè – Akpadjrankanmè et Hounli.

L'opportunité de la présence du pS-Eau au Bénin a déclenché l'organisation d'une séance de travail avec la mairie, Humanis Afrique Bénin (antenne locale) et le cabinet qui a réalisé l'étude pour i) répondre aux observations formulées sur le rapport d'étude, ii) valider une compréhension commune des résultats issus de l'étude, iii) présenter les travaux constitutifs de la première tranche du projet, iv) définir précisément les rôles et responsabilités de chaque partie prenante dans la mise en œuvre de cette phase travaux.

A faire (pS-Eau) : accompagner le processus de montage de la phase travaux du projet

Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) à Lomé au Togo, 23 avril 2019

■ Actualités et collaborations

Une centaine de dossiers ont été reçus dans le cadre du nouvel appel à projets PISSCA (financement de projets portés par les OSC togolaises), lancé courant mars 2019, dont la thématique est : « Insertion économique des femmes et des jeunes ». Une première présélection de dossiers doit être opérée. L'enveloppe globale du PISSCA est d'environ 500 000 euros. Les subventions moyennes attribuées seront de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros, soit une quinzaine de projets retenus et financés in fine.

Le SCAC actualise sa base de données des acteurs français de coopération impliqués au Togo, tous domaines d'action confondus. Cette base est à usage restreint et interne au sein de l'Ambassade de France, sans croisement avec les bases sectorielles existantes au sein des Ministères. Il a été convenu que le pS-Eau fournisse au SCAC les données sur les acteurs et actions d'initiatives françaises dans les domaines de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, qui représente un volume important de projets. Ces informations sont aussi partagées avec le service Planification et Suivi-évaluation du Ministère de l'Eau, de l'Équipement rural et de l'Hydraulique Villageoise.

Ce partage de données constitue une première étape de collaboration pragmatique avec le SCAC, qui lui réserve un accueil favorable. L'idée de renforcer cette collaboration par un appui structurel du SCAC pour la mise en place d'un « réseau pays Togo » a été évoqué, étant donné que le Togo arrive en 3^{ème} position (sur 17 pays recensés) en termes de projets eau et assainissement réalisés en 2017, avec un total de 32 projets (voir bilan réalisé par le pS-Eau : https://www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_bilan_2017_AECT_2018.pdf).

Le SCAC s'est montré intéressé, mais sans restreindre au seul champ de l'eau et de l'assainissement. Néanmoins, la position officielle est surtout d'attendre la tenue des élections (locales en juin 2019, présidentielles en mars 2020) avant toute projection, car leur issue conditionnera les orientations de la politique de coopération de la France au Togo.

A faire (pS-Eau) : envoyer au SCAC une liste actualisée des projets eau et assainissement portés par les acteurs français de coopération et de solidarité internationale au Togo.

Faire une proposition succincte au SCAC de ce qui pourrait être la préfiguration d'un « réseau pays Togo » pour mesurer son adhésion ou non à soutenir une telle démarche.

Groupement intercommunal des Collines (GIC) et Actions Bénin et Solidarités (ABS) à Dassa-Zoumé, 29 avril 2019

■ Démarches complémentaires dans le département des Collines au Bénin

En juin 2017, l'ONG française Initiative Développement (ID) a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt à destination de l'ensemble des acteurs locaux (privés et publics) béninois afin d'identifier des projets visant à l'amélioration durable de l'accès à l'eau et à l'assainissement. 35 dossiers ont été reçus. Après une



phase de présélection et de sélection qui ont notamment fait intervenir le pS-Eau et le SCAC de l'Ambassade de France au Bénin, le Projet d'Amélioration Durable de l'Accès à l'Eau Potable dans les Collines (PADEP-C) et le Projet Intercommunal de Gouvernance de l'Eau et de l'Assainissement dans les Collines (PIGEA-C), tous deux présentés par le Groupement Intercommunal des Collines (GIC), ont été retenus. Ces deux projets combinent un volet travaux et un volet gouvernance. ID s'est finalement désisté pour accompagner le GIC dans la concrétisation de ces projets, en recherchant de concert les partenaires financiers. Mais une première accroche avait pu être faite avant ce désistement, auprès du syndicat d'eau potable de Fécamp Ouest et de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Dans le même temps, le pS-Eau a été approché par l'ONG béninoise Actions Bénin et Solidarité (ABS), située à Savalou, commune membre du GIC, qui envisage de développer un projet d'accès à l'eau dans cette commune béninoise, avec l'appui d'une association française, Compétences Solidaires.

Il nous a donc semblé opportun de rapprocher ces deux opérateurs associatifs béninois, implantés dans le département des Collines et impliqués sur des projets d'accès à l'eau, pour étudier dans quelle mesure ils pourraient collaborer ensemble pour présenter un projet commun. Cette approche a été acceptée par le GIC et ABS à l'issue d'une séance de travail dans les locaux du GIC, où les deux structures se sont trouvées par ailleurs d'autres champs d'intervention communs (restauration et fertilisation des terres, développement économique local et soutien à l'entrepreneuriat).

A faire (ABS et GIC) : reconfiguration du projet initial du GIC en intégrant les actions spécifiques sur l'eau d'ABS dans la commune de Savalou ;

A faire (pS-Eau) : reprendre contact avec le syndicat d'eau potable de Fécamp Ouest et l'agence de l'eau Seine Normandie pour voir s'ils sont toujours intéressés pour soutenir ce projet, dans sa version reconfigurée ; reprendre attache avec l'association Compétences Solidaires pour lui proposer de porter le projet en partenariat avec le GIC et ABS.

Protos et Partenariat National de l'Eau (PNE) à Cotonou, 30 avril 2019

■ Partager les résultats existants, encourager la convergence d'actions futures

Protos, ONG belge impliquée depuis plus de 15 ans sur des actions d'accès à l'eau et à l'assainissement au Bénin, collabore spécifiquement avec le PNE sur son volet d'actions lié à la GIRE, avec comme leitmotiv : comment faire de la GIRE locale ? Cette vision, qui commence à se développer bien qu'éloignée des principes initiaux de la GIRE, s'affranchit d'une logique hydrographique, démontrant ainsi la pertinence d'une planification à l'échelle du bassin versant pour encadrer ces actions locales.

Dans le bassin du Mono, Protos accompagne les communes de Lokossa, Bopa et Athiémé (département du Mono) et les communes de Dogbo, Toviklin et Lalo (département du Couffo).

La porte d'entrée du PNE et de Protos pour initier des activités démonstratives d'application des principes de la GIRE à une échelle locale reste la commune. Cette vision se rapproche de celle développée par la GIZ. Ce qui suppose d'intégrer des actions GIRE dans les plans de développement communaux, pour favoriser un engagement politique au niveau local.

Le PNE et Protos ont déjà engagé des actions concrètes dans 3 sous-bassins pour établir des diagnostics locaux afin de parfaire les connaissances sur les ressources en eau et les problématiques de gestion associées (état quantitatif et qualitatif, conflits d'usages, vulnérabilité...), de même que l'accompagnement à la mise en place d'instances locales de gestion (comités locaux de l'eau qui regroupent des pêcheurs, maraîchers, éleveurs, groupements de femmes, autorités coutumières, associations de jeunes, services techniques déconcentrés...).

Les 3 sous-bassins en question :

- Lac Djétoé. CLE installé (2 sessions déjà organisées), plan d'actions élaboré, activités prioritaires définies,
- Lac Toho. Identification des parties prenantes constitutives du CLE pour une installation effective dans le courant du mois de mai 2019,
- Lac Togbadji. Identification des parties prenantes constitutives du CLE pour une installation effective à programmer.

Le PNE accompagne aussi des comités de gestion qui ont défini leur propre plan d'actions sur des sites aménagés pour le maraîchage et /ou la riziculture.

4 sites hydro-agricoles à partir de forages artésiens sont aménagés :

- Adamé, dans la commune d'Athiémé,
- Dandévéhounhoué, dans la commune de Bopa,
- Houéganmé dans la commune de Dogbo,
- Zounhomé dans la commune de Lalo.

Protos conduit des travaux de recherche-action et d'expérimentation sur plusieurs sujets : les zones de recharge des nappes (conjointement avec des étudiants en thèse de l'INE), les mécanismes de redevances liées à l'eau agricole, la gestion des déchets (commune de Dogbo dans le Couffo) et la gestion des boues de vidange (communes d'Athiémé dans le Mono et de Dogbo).

A fournir (PNE) : Eléments d'information sur les actions GIRE qu'il mène au niveau des sous-bassins dans le Mono (diagnostics terrain, mise en place des CLE)

A relancer si nécessaire (OIEau et pS-Eau)

Commune de Ouidah, arrondissement de Savi - 30 avril 2019

■ Identification des besoins

Le pS-Eau a été sollicité par l'Association Elevage et Maraîchage Bénin (AELEM), sise dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon. Cette association développe plus particulièrement des projets d'aide aux groupements de femmes dans plusieurs localités de l'arrondissement de Savi, commune de Ouidah, d'où est originaire Béatrice Kouessan, sa Présidente. L'enjeu de l'accès à l'eau potable s'est vite imposé à l'association, demande récurrente des femmes avec lesquelles AELEM travaille en soutenant la concrétisation d'activités génératrices de revenus dans les domaines de l'élevage et du maraîchage.

Village de Dowinyangbamè

Ce village est subdivisé en 3 localités (hameaux) : Dowinyangbamè centre, Evèdrèhoué et Dahuihoué. Aucune de ces localités ne dispose d'un point d'eau dit moderne. Les seuls points d'accès à l'eau sont des puits traditionnels (voir photo) partagés par l'ensemble des habitants. C'est aussi ce qui ressort de la Programmation Communale Eau (PC-Eau) de la commune de Ouidah, où ces 3 localités sont effectivement recensées comme ayant un taux de desserte de 0%. Ces localités sont accessibles par voie carrossable depuis la route bitumée principale située à une dizaine de kilomètres, car un centre d'enfouissement technique des déchets (acheminés depuis Cotonou) y a été installé à proximité.

Au regard du nombre moyen d'habitants à desservir par hameau (environ 150 à 200 personnes) et de l'inexistence d'une offre de compétence technique de second niveau à proximité (nécessaire pour la maintenance d'ouvrages motorisés), la réalisation de forages équipés de PMH semble l'option la plus pertinente et réaliste.



CEG de Ouèssè

Sur la piste pour accéder au village de Dowinyangbamè depuis la route bitumée, on passe devant le Collège d'Enseignement Général (CEG) du village de Ouèssè Tohonou. Créé en 2014, ce collège compte à ce jour 327 élèves, 31 professeurs et 4 postes administratifs. Il ne dispose d'aucun accès à un point d'eau potable ni d'équipements sanitaires. Les élèves et le personnel enseignant sont obligés, pour soulager leurs besoins naturels, de s'éloigner des bâtiments scolaires en direction du lac Toho en contrebas du collège, ce qui n'est pas sans conséquences et risques sanitaires, tant sur le plan environnemental que sur la santé des enfants. Sans parler du manque d'intimité, notamment pour les élèves les plus âgés (particulièrement les jeunes filles). Raison pour laquelle le directeur de l'établissement, M. Saturnin Wanvohegbe, ainsi que le Président du bureau de l'association des parents d'élèves, M. Jean Hinnilo, sollicitent l'appui de l'association AELEM, active au niveau de ces localités (voir ci-dessus), pour envisager la construction de bloc latrines et l'implantation d'un forage dans l'enceinte du collège.

A faire (pS-Eau) : accompagner le processus de montage du projet

RA3.1 Organisation d'ateliers d'échanges d'information et de capitalisation des pratiques

Commune d'Aného au Togo, 24 et 25 Avril 2019

Visite d'étude technique et d'échanges d'expériences organisée entre la commune d'Aného (Togo) et le Groupement Intercommunal du Mono (Bénin)

■ Sujet de cette visite d'échange : Gestion et valorisation des boues de vidange / Mise en place de services d'assainissement en régie

Présentation des projets « SPANC » et « GIBOU »

La commune d'Aného au Togo expérimente depuis 2012 l'organisation et la gestion d'un service public local d'assainissement liquide (projet « SPANC »), cofinancé par l'Union européenne et le département des Yvelines. 3 axes majeurs sont constitutifs du projet : appui à l'équipement des ménages en latrines, organisation du service de vidange, aménagement d'un site d'épandage agricole pour la valorisation des boues de vidange. La consolidation du service public d'assainissement mis en place à Aného et piloté par la commune se poursuit, avec le Programme « ESPANCA » démarré en 2017 et élargi à l'ensemble du territoire communal, financé par la Délégation de l'UE à Lomé et le département des Yvelines.

- ❖ Plus d'informations : [les acquis du SPANC et l'état d'avancement du projet ESPANCA](#)

S'inspirant de la démarche et de l'expérience en cours dans la commune togolaise voisine (40 km et une frontière séparent les deux territoires), et suite à un premier voyage d'échanges en 2015, les maires des 6 communes du département du Mono au Bénin ont décidé de s'accorder sur la nécessité de mettre en place un service de gestion des boues de vidange à l'échelle de l'intercommunalité. Ce qui a donné naissance aux prémices du projet de gestion intercommunale des boues de vidange dans le Mono (projet « GIBOU »), accompagné par l'ONG française Initiative Développement (ID).

Un des dénominateurs communs entre la ville d'Aného et le GI Mono, c'est un même partenaire de coopération décentralisée engagé auprès de ces 2 collectivités, à savoir le département des Yvelines.

- ❖ Plus d'informations : [descriptif du projet « GIBOU »](#)

Organisation et fonctionnement du service d'assainissement liquide (SPANC) à la mairie d'Aného

- *Organisation administrative*

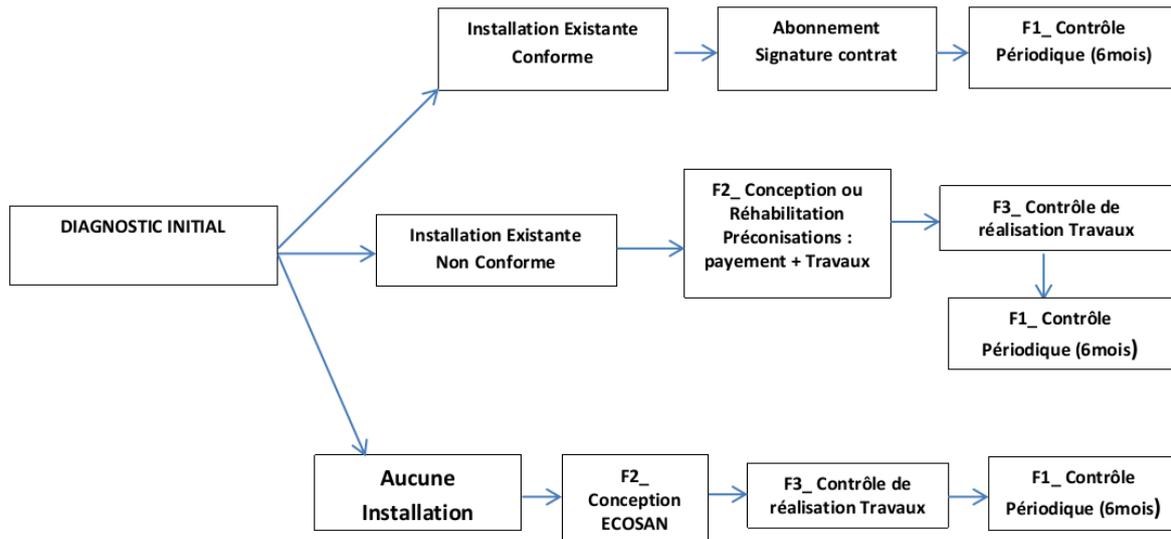
L'équipe opérationnelle affectée au SPANC comprend 13 agents, dont les salaires sont aujourd'hui intégralement couverts par le Projet, qui prend fin en juillet 2019.

- ❖ Plus d'informations : [Organigramme du SPANC, rôles et responsabilités des agents](#)

- *Organisation du suivi technique*

Le Pôle technique du SPANC regroupe des agents chargés d'effectuer les diagnostics des équipements existants ou non dans les concessions, de superviser les travaux de construction et/ou de réhabilitation des ouvrages, d'assurer le suivi pour l'entretien et la maintenance des équipements et d'effectuer les vidanges, de la collecte jusqu'au traitement final des boues.

- ❖ *Stratégie d'intervention du Pôle technique dans les habitations des particuliers*



Un ensemble de fiches techniques ont été élaborées pour outiller les agents lors leurs interventions auprès des ménages et dans les habitations : établissement du diagnostic initial, conception des équipements d'assainissement à réaliser, suivi-contrôle des travaux et réception des ouvrages.

- ❖ *Plus d'informations : [consulter les fiches techniques](#)*

- *Organisation de la gestion financière*

Gestion des abonnés au service / planification des vidanges

En 2016, on dénombrait 278 abonnés au service : 36 ménages équipés de latrine ECOSAN, 224 ménages équipés de fosses septiques et 18 administrations et/ou équipements publics/privés.

Fin 2018, on enregistre 257 nouveaux abonnés : 141 ménages équipés de latrine ECOSAN, 94 ménages équipés de fosses septiques et 27 administrations et/ou équipements publics/privés.

Un fichier de suivi des abonnés au SPANC existe, sous format Excel. Il permet l'enregistrement des abonnés et le suivi des paiements. Toutefois, ce fichier doit être constamment actualisé sur la base de données fiables, pour disposer d'une situation précise des abonnés et des interventions à programmer pour les vidanges et/ou le contrôle périodique du bon fonctionnement des équipements. En pratique, le SPANC utilise plusieurs

fichiers rassemblant des données qui mériteraient d'être regroupés en un seul outil de suivi/planification pour éviter l'éparpillement de ces mêmes données et faciliter leur lisibilité immédiate.

Pour gérer la fréquence des vidanges, le SPANC dimensionne 100l/an/habitant et un remplissage des fosses à 75%. Le suivi du taux de remplissage des fosses chez les abonnés repose sur une approche plutôt empirique, les outils de gestion utilisés gagneraient à intégrer des rappels automatisés (vidange à faire, contrôle à effectuer, réabonnement...). L'absence de plans d'adressage dans la ville pour localiser les ménages limite l'optimisation de la collecte.

Tarification du service

Le SPANC a opté à partir de 2017 pour l'abonnement prépayé auprès des ménages et des administrations. Le coût de l'abonnement comprend l'entretien, la maintenance et le contrôle de bonne conformité des équipements par le Pôle technique du SPANC et la vidange des fosses.

Le coût des abonnements annuels au SPANC est différencié selon le type de fosse :

- 6 500 F CFA / ménage pour une fosse septique ;
- 4 000 F CFA / ménage pour une fosse sèche Ecosan.

Un montant forfaitaire est souvent négocié auprès des administrations et autres lieux publics (écoles et hôpital par exemple), de même qu'auprès des établissements privés, sans reposer sur un barème fixe et transparent.

Le SPANC gagnerait à clarifier les situations de référence et projections de départ à partir desquelles cette tarification a été décidée et instaurée pour parvenir à l'équilibre du service au bout d'un temps donné.

Le coût d'un voyage de vidange est estimé par la mairie à environ 25 000 F CFA, hors prise en compte de l'amortissement du matériel. De son propre aveu, ce montant est sous-estimé pour recouvrir les coûts réels d'un tel voyage.

Le SPANC a conscience que ce mode de tarification par abonnement prépayé butte sur une réalité culturelle et économique : il est difficile de faire accepter aux ménages un service prépayé, étant donné souvent la grande précarité qui caractérise leur mode de vie. Les gens vivent bien souvent au jour le jour, sans pouvoir se projeter, financièrement parlant. Quel est l'intérêt et la nécessité pour eux, dans ces conditions, de payer par anticipation un service qui leur sera rendu ultérieurement, alors que cet argent peut être utilisé pour régler un problème immédiat ? Les fosses des latrines mettent du temps à se remplir. Pourquoi payer chaque année alors que la vidange n'interviendra peut-être qu'au bout de 3 ou 4 ans ? Par ailleurs les ménages, souvent, ne comprennent pas l'intérêt de payer pour un suivi et un entretien périodiques de leurs équipements, puisque là aussi leur mode de fonctionnement repose plutôt sur le principe : guérir plutôt que prévenir ?

Recouvrement des redevances

Le recouvrement des redevances auprès des abonnés reste compliqué, en partie pour les raisons évoquées ci-dessus, et largement insuffisant pour couvrir les charges du SPANC.

Fin 2018, l'exercice budgétaire du service affichait un déficit d'environ 20 millions de FCFA.

Les charges de fonctionnement dépassent les 23 millions de FCFA (salaires des agents, transport, fournitures, consommables...)

Sensibilisation des habitants à l'hygiène

Ce travail repose sur les épaules de 4 animateurs commerciaux, tous salariés du SPANC, dont une des missions consiste à convaincre les ménages de s'équiper en ouvrages d'assainissement (latrines, systèmes d'évacuation des eaux grises) et de s'abonner au service, à travers des campagnes promotionnelles de porte à porte.

L'objectif chiffré assigné à ces agents parie sur 2 abonnements par mois et par agent, objectif non atteint dans les faits. Une des idées avancées par le GI Mono est peut-être d'envisager une rémunération basée sur les résultats, pour motiver davantage ces agents.

En complément des actions de sensibilisation, la mairie d'Aného mise aussi sur la répression pour amener les populations à un changement de pratiques et de comportements.

Deux agents de surveillance environnementale ont été recrutés et sont salariés du SPANC. Ils sont chargés de veiller au respect et à l'application de l'arrêté municipal pris en 2017 interdisant d'uriner et de déféquer en plein air. Tout contrevenant devra payer une amende forfaitaire de 10 000 F CFA sur le champ. Des opérations « coup de poing » sont aussi organisées, souvent au petit jour et dans des lieux précis, pour lutter contre la défécation à l'air libre.

2 agents pour une ville de 25 000 habitants, l'impact est forcément très limité. Mais l'objectif est aussi de marquer les esprits en instillant la « peur de l'amende ».

Au niveau de la plage, terrain d'action privilégié, les agents du SPANC doivent faire face à un autre problème lié à la défécation à l'air libre : la présence de pêcheurs saisonniers (en provenance du Ghana), qui vivent sur la plage dans des habitats précaires et de manière temporaire. Impossible d'envisager de les abonner à un quelconque service d'assainissement et difficile de les sensibiliser lorsque la langue parlée n'est pas commune.

La valorisation des boues de vidange par épandage agricole

En 2018, le SPANC recense une superficie de 1,73 ha qui a pu bénéficier de l'épandage de boues hygiénisées issues des latrines. Chaque agriculteur qui montre un intérêt à bénéficier d'un labour avec amendement du sol par ce fertilisant naturel paie ce service. Les recettes totales perçues par le SPANC et payées par les agriculteurs s'élèvent à environ 100 000 F CFA.

Le SPANC fait le constat que le calendrier agricole ne cadre pas toujours avec celui de la fréquence des vidanges. Soit les boues ne sont pas disponibles au moment où les agriculteurs en ont besoin, soit il y a nécessité de les stocker en attendant que les agriculteurs en fassent la demande pour l'épandage dans leurs champs. Il faut nécessairement anticiper la demande et la disponibilité des boues hygiénisées en fonction des saisons des pluies, qui correspondent aux campagnes agricoles. Ou alors il faut plutôt orienter l'utilisation des boues vers de l'épandage à usage de la foresterie ou de l'arboriculture, plutôt que vers les cultures vivrières.

Plus d'informations : [étude sur la valorisation agricole des boues de vidange dans la commune d'Aného](#)

Visites terrain des équipements d'assainissement

- ❖ Visite d'une latrine Ecosan (séparation des urines et des fécès) chez un particulier

Coût de l'investissement = 485.000 FCFA, financé à hauteur de 55.000 FCFA par le particulier (50 000 f CFA pour l'achat de la latrine, 4 000 F CFA pour l'abonnement annuel au SPANC, 1 000 F CFA de souscription initiale).

Les 435 000 F CFA restants sont subventionnés par le Projet (environ 2/3 pris en charge sur les financements de l'UE et 1/3 sur les financements du CD 78).

Le propriétaire de la concession apprend le jour de la visite le coût global de la latrine et ne souhaite pas que ses locataires l'utilisent, avec comme argument qu'ils ne vont pas maintenir les lieux en bon état de propreté et d'hygiène. En définitive, la latrine accueille un seul occupant, les locataires devront continuer à utiliser les anciennes latrines dont la fosse est apparemment peu étanche (risque élevé de contamination de la nappe par infiltration).



- ❖ Visite d'une école primaire publique

L'école est équipée d'un bloc latrines de 5 cabines, avec séparation pour les filles et les garçons, relié à un système d'épuration et de prétraitement des boues reposant sur 3 fosses septiques successives (capacité de stockage de 30 m³). Un dispositif de lavage des mains est installé à proximité immédiate des latrines. L'école est raccordée à l'eau potable via un branchement de la TdE, l'opérateur public en milieu urbain. Coût total de l'investissement = 4.500.000 FCFA.



❖ Visite d'une habitation équipée d'un lit d'infiltration sur gravier pour l'évacuation et le prétraitement des eaux grises

Cet équipement sanitaire a valeur de test dans la zone rouge de la ville d'Aného, qui correspond à une zone où la nappe est affleurante (1,5 mètres de profondeur) et l'infiltration des eaux usées compliquée. C'est l'ONG française Aquassistance qui a aidé Aného à établir une carte des sols de la ville en procédant à une étude pédologique, pour mieux déterminer leur capacité d'infiltration et épuratoire.

Le dispositif d'assainissement comprend 2 futs de 100 litres chacun qui recueillent les eaux de cuisine et de douche et agissent comme des bacs de dégraissage et de décantation, avant de laisser s'écouler les eaux usées ainsi prétraitées vers un lit d'infiltration creusé dans l'enceinte de la concession. Les graisses et matières solides récupérées dans les futs sont séchées et évacuées avec les ordures ménagères. La douche doit obligatoirement être dotée d'un toit pour éviter que les eaux de pluie ne viennent saturer les futs. Le dispositif est dimensionné pour une famille de 5 personnes. Il est entièrement subventionné. Le coût n'a pu nous être indiqué précisément. Compte tenu de la rusticité du dispositif, il ne doit pas être très élevé. Cette démarche expérimentale aura vocation à être répliquée dans d'autres habitations si le test est concluant.



❖ Visite du centre de compostage des ordures ménagères

Dans ce centre très récent, bâti à proximité d'une ancienne décharge sauvage, les ordures ménagères sont triées à la main pour produire du compost organique. Les autres déchets sont triés dans l'attente de filières de valorisation (plastique, cannettes en aluminium, verre, etc). Ce centre est financé par l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et le SYCTOM (l'agence métropolitaine de gestion des déchets ménagers en Ile-de-France). Le compost produit sera valorisé agronomiquement sur des parcelles agricoles de la commune à vocation démonstrative. Actuellement, les matières de vidange des latrines y sont utilisées comme amendement organique, bénéfiques pour les sols sablo-limoneux de ces parcelles sensibles à la battance. A terme, un co-compost ordures ménagères/matières de vidange sera produit et valorisé.





Perspectives de viabilité des services d'assainissement mis en place

Pour le dire autrement : comment passer de l'étape du « Projet » majoritairement financé par des fonds extérieurs à l'étape du « Service public » institutionnalisé au sein de la collectivité et autofinancé ?

Il s'avère en ce cas nécessaire de mobiliser des ressources fiscales pérennes non dépendantes directement du service d'assainissement pour le viabiliser et l'institutionnaliser comme service public.

La commune d'Aného va se retrouver bientôt confrontée à ce dilemme puisque le Projet ESPANCA se termine en juillet 2019. L'équipe du SPANC au complet (13 agents) est entièrement financée sur ressources extérieures à la collectivité, et les recettes issues du service sont très insuffisantes pour, à minima, équilibrer les charges.

Pour s'y préparer, la mairie a voté une délibération entérinant la création d'un service Voirie regroupant le SPANC et le service de gestion des déchets, afin de mutualiser les moyens et les ressources, tant humaines que matérielles et financières. Une Commission ad hoc a été installée pour réfléchir à la configuration de ce nouveau service : quels postes seront nécessaires, avec quels profils et compétences, quelle transversalité interservices est-elle envisageable pour mutualiser les moyens et les missions, etc...

De son côté, le GI Mono, dans l'optique de mettre lui aussi en place un service d'assainissement en régie, réfléchit sur les leviers à actionner pour augmenter les recettes fiscales des communes. C'est l'objet du projet actuellement en cours d'optimisation des ressources fiscales des 6 communes du GI Mono, afin de pérenniser la gestion des déchets solides ménagers par la mobilisation de ressources propres. Ce projet est financé par l'AIMF, le CD 78 et le MEAE, pour un budget global de 705 millions FCFA. Il s'achèvera à la mi 2020.

❖ Plus d'informations : [descriptif du projet](#)

Les deux leviers essentiels identifiés par le GI Mono pour augmenter les ressources propres des communes reposent sur :

- une bonne connaissance de leur base fiscale, donc du nombre potentiel de contribuables assujettis à l'impôt ; Ce qui implique des moyens et des procédures rationnelles pour recouvrer ces impôts ;
- l'existence donc la possibilité de lever une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEO), qui n'est actuellement pas perçue par les communes. Le Code des Impôts du Bénin l'encadre dans une fourchette comprise entre 500 FCFA et 8 000 FCFA par an pour les ménages, et la plafonne à 50.000 FCFA pour les entreprises et les organismes publics. Ce sont les propriétaires qui doivent s'acquitter de cette taxe.

Le projet préconise 7 axes de travail, qui en définissent la méthodologie :

1. Vulgarisation du projet et implication des parties prenantes,
2. Appui logistique aux services communaux et des impôts (véhicules, matériel informatique, bureaux, etc),
3. Harmonisation des TEO et des Impôts Fonciers au sein de chaque commune par délibération sur un tarif commun. La TEO sera collectée avec les impôts fonciers,
4. Elaboration des plans d'adressage des communes principales (Comé, Grand-Popo, Lokossa) par géolocalisation des habitations, identification des propriétaires, des activités, pochage des numéros, création de noms de rue après proposition de noms par un comité de toponymie validés par les conseils communaux,
5. Réalisation de plans parcellaires dans les communes de Houèyogbè, Athiémé et Bopa,
6. Mise en place d'un système d'informations foncières incluant photo du bâtiment et base de données fiscales,
7. Développement du civisme fiscal par des actions de communication (affiches, spots radios en langue locale et en français, réunions grand public).

Les objectifs à terme du projet sont :

- Accroître les recettes de la TEO à hauteur de 2.000 FCFA/ménage/an, pour que les communes puissent reverser entre 60 et 100 millions FCFA au service intercommunal de gestion des déchets (les 6 communes du Mono ont déjà délibéré pour harmoniser le taux de la TEO à 2 000 FCFA/an/ménage),
- Accroître les ressources fiscales propres des 6 communes de 35%,
- Disposer d'un système d'information foncière,
- Diffuser les cartes des villes avec les adresses (impression papier, application web).



Les participants à l'atelier durant les 2 jours sur le perron de la maire d'Aného

Divers : Développement des partenariats

Cotonou (Bénin), 26 avril 2019

Rencontre à la DGEau du Ministère de l'Eau et des Mines du Bénin

Mr Fouti, référent SDAGE au sein de la DGEau du Ministère de l'Eau et des Mines du Bénin, a été appelé dans sa famille suite à un décès. Il est donc absent pour quelques jours.

En son absence, rendez-vous est pris avec Mr Jean-Pierre Melon Fiogbé, directeur du service planification et GIRE, puis Mr Philippe Adjomayi, DG Eau. La motivation du Bénin à l'égard du SDAGE, dont Mr Fouti a la responsabilité, est rappelée. Un budget national est réservé pour le Mono dans le budget 2020 de la DGEau ce qui permettra une implication réelle des agents.

Rencontre avec la coopération allemande au Bénin (GIZ)

Rencontre avec la GIZ – Mme Helga Fink, Mrs Rodrigue et Evariste, et Mr Jean-Pierre Melon Fiogbé. GIZ souhaite s'impliquer sur le bassin du Mono, notamment par le soutien logistique de la future ABM (bureau, véhicules, matériel). La vision de la GIZ est proche de celle du projet français avec une articulation entre appui institutionnel et coopération décentralisée (top-down ; bottom-up), chaque niveau nourrissant l'autre. GIZ souhaite développer des actions locales (ex : BV du Couffo et gestion des berges), des SAGE (logique hydrographique) et des CLE (émanation du PANGIRE, échelle communale ou de plusieurs communes pour mise en œuvre d'actions concrètes de terrain). Pour concrétiser cette vision commune et créer une synergie franco-allemande, un protocole d'entente est rédigé et signé entre GIZ, OIEau et pS-Eau pour le bassin du Mono (voir annexe). Une des premières actions consistera dans le partage d'informations (projets identifiés par pS-Eau, Google Drive du projet Mono).

Les expériences et bonnes pratiques issues des projets locaux pourront être partagées au sein des instances du Bassin du Mono et également alimenter le contenu du SDAGE par des recommandations techniques ou réglementaires. Ainsi, les coopérations institutionnelles et décentralisées se rejoignent.



L'axe franco-bénino-allemand pour le développement de la GIRE dans le bassin du Mono !

Lomé (Togo), 2 mai 2019

Rencontre avec la coopération allemande au Togo (GIZ)

■ Mieux se connaître réciproquement, évoquer des collaborations futures

Rencontre avec Mme Astrid SAGEBIEL, conseillère technique sur le Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL), mise en œuvre par la GIZ sur cofinancement de la Délégation de l'Union européenne au Togo (20 millions d'euros, dont 14 affectés à la seule GIZ). Dans le cadre de ce Programme, un volet spécifique concerne l'appui à la concrétisation de partenariats de coopération décentralisée entre les communes togolaises et des collectivités européennes. Une personne à plein temps est en cours de recrutement pour animer ce volet spécifique, sous supervision et encadrement de Mme Sagebiel. Une étude a déjà été réalisée par la GIZ sur le sujet, que Mme Sagebiel s'est engagée à nous remettre.

L'expertise du pS-Eau en matière d'appui à la coopération décentralisée auprès des collectivités françaises a pu être évoqué, de même que le travail accompli à travers le PAGLEMOG avec l'Union des Communes du Togo (UCT), ainsi que notre offre d'accompagnement et notre connaissance précise des acteurs de coopération français impliqués au Togo, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

A la lumière de ces explications, la GIZ a pu mesurer l'intérêt de se rapprocher du pS-Eau, même si notre champ d'action se restreint de fait au secteur de l'eau et de l'assainissement.

Rien n'est acté pour le moment, mais Mme Sagebiel a évoqué l'idée d'associer le pS-Eau pour co-organiser un Forum au Togo dont l'objectif serait de promouvoir la coopération décentralisée à travers des actions ciblées de plaidoyer. Le ProDeGol s'achève en janvier 2021.

A faire (GIZ) : transmission de l'étude réalisée sur la coopération décentralisée et de la concept note sur les résultats attendus du ProDeGol, en particulier sur le volet « coopération décentralisée »

A faire (pS-Eau) : transmission de la liste actualisée des acteurs français impliqués au Togo et des actions eau et assainissement de coopération décentralisée et de solidarité internationale ; transmission des fiches promotionnelles des communes togolaises réalisées dans le cadre du PAGLEMOG.

Annexes

Atelier d'échange entre la ville d'Aného et le GI Mono : [TDR](#), [liste des participants](#)

[Protocole d'entente entre GIZ, OIEau et pS-Eau](#)

[Première carte pour le Sdage Mono au Togo](#)

L'ensemble des éléments est disponible sur la plateforme Google Drive du projet :
<https://drive.google.com/open?id=12eKCdh1V1sj5COjQiGw4z-Mw49eR7LxT>



Office
International
de l'Eau



Ville d'Aného

Ville Tricentenaire
deux fois Capitale du Togo
Erigée en commune
depuis 1951



Yvelines
Le Département



Gestion et valorisation des boues de vidange Mise en place de services d'assainissement en régie

Visite d'étude technique et d'échanges d'expériences
entre la commune d'Aného (Togo) et le Groupement
Intercommunal du Mono (Bénin)

24 et 25 avril 2019 à Aného

Compte rendu de la visite d'échanges



Les participants à l'atelier durant les 2 jours sur le perron de la maire d'Aného

■ Sujet de cette visite d'échange : Gestion et valorisation des boues de vidange / Mise en place de services d'assainissement en régie

Présentation des projets « SPANC » et « GIBOU »

La commune d'Aného au Togo expérimente depuis 2012 l'organisation et la gestion d'un service public local d'assainissement liquide (projet « SPANC »), cofinancé par l'Union européenne et le département des Yvelines. 3 axes majeurs sont constitutifs du projet : appui à l'équipement des ménages en latrines, organisation du service de vidange, aménagement d'un site d'épandage agricole pour la valorisation des boues de vidange. La consolidation du service public d'assainissement mis en place à Aného et piloté par la commune se poursuit, avec le Programme « ESPANCA » démarré en 2017 et élargi à l'ensemble du territoire communal, financé par la Délégation de l'UE à Lomé et le département des Yvelines.

- ❖ Plus d'informations : [les acquis du SPANC et l'état d'avancement du projet ESPANCA](#)

S'inspirant de la démarche et de l'expérience en cours dans la commune togolaise voisine (40 km et une frontière séparent les deux territoires), et suite à un premier voyage d'échanges en 2015, les maires des 6 communes du département du Mono au Bénin ont décidé de s'accorder sur la nécessité de mettre en place un service de gestion des boues de vidange à l'échelle de l'intercommunalité. Ce qui a donné naissance aux prémices du projet de gestion intercommunale des boues de vidange dans le Mono (projet « GIBOU »), accompagné par l'ONG française Initiative Développement (ID).

Un des dénominateurs communs entre la ville d'Aného et le GI Mono, c'est un même partenaire de coopération décentralisée engagé auprès de ces 2 collectivités, à savoir le département des Yvelines.

- ❖ Plus d'informations : [descriptif du projet « GIBOU »](#)

Organisation et fonctionnement du service d'assainissement liquide (SPANC) à la mairie d'Aného

- *Organisation administrative*

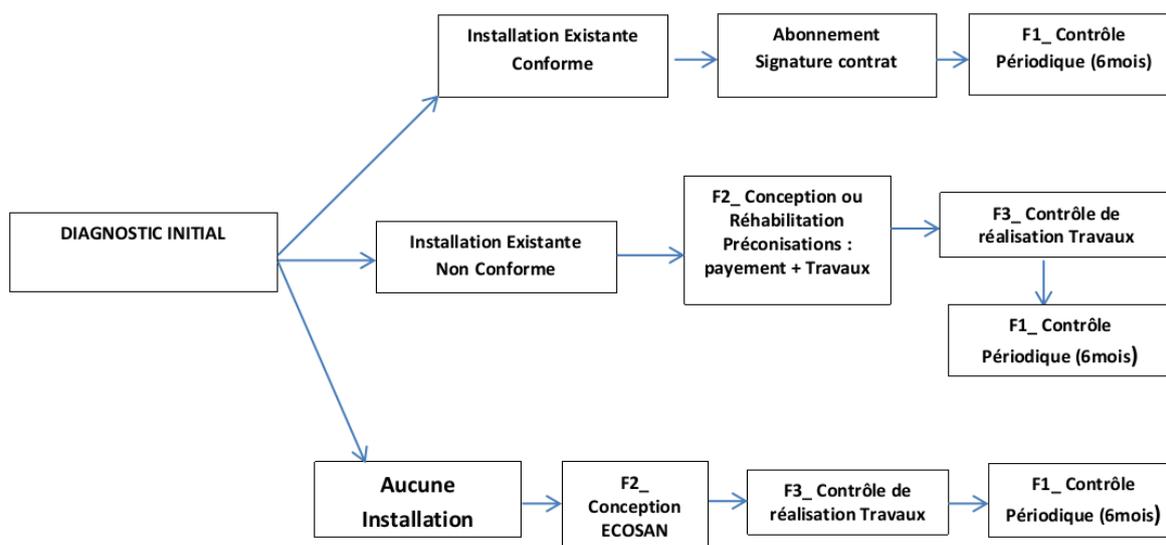
L'équipe opérationnelle affectée au SPANC comprend 13 agents, dont les salaires sont aujourd'hui intégralement couverts par le Projet, qui prend fin en juillet 2019.

- ❖ Plus d'informations : [Organigramme du SPANC, rôles et responsabilités des agents](#)

- *Organisation du suivi technique*

Le Pôle technique du SPANC regroupe des agents chargés d'effectuer les diagnostics des équipements existants ou non dans les concessions, de superviser les travaux de construction et/ou de réhabilitation des ouvrages, d'assurer le suivi pour l'entretien et la maintenance des équipements et d'effectuer les vidanges, de la collecte jusqu'au traitement final des boues.

❖ Stratégie d'intervention du Pôle technique dans les habitations des particuliers



Un ensemble de fiches techniques ont été élaborées pour outiller les agents lors leurs interventions auprès des ménages et dans les habitations : établissement du diagnostic initial, conception des équipements d'assainissement à réaliser, suivi-contrôle des travaux et réception des ouvrages.

❖ Plus d'informations : [consulter les fiches techniques](#)

- Organisation de la gestion financière

Gestion des abonnés au service / planification des vidanges

En 2016, on dénombrait 278 abonnés au service : 36 ménages équipés de latrine ECOSAN, 224 ménages équipés de fosses septiques et 18 administrations et/ou équipements publics/privés.

Fin 2018, on enregistre 257 nouveaux abonnés : 141 ménages équipés de latrine ECOSAN, 94 ménages équipés de fosses septiques et 27 administrations et/ou équipements publics/privés.

Un fichier de suivi des abonnés au SPANC existe, sous format Excel. Il permet l'enregistrement des abonnés et le suivi des paiements. Toutefois, ce fichier doit être constamment actualisé sur la base de données fiables, pour disposer d'une situation précise des abonnés et des interventions à programmer pour les vidanges et/ou le contrôle périodique du bon fonctionnement des équipements. En pratique, le SPANC utilise plusieurs fichiers rassemblant des données qui mériteraient d'être regroupés en un seul outil de suivi/planification pour éviter l'éparpillement de ces mêmes données et faciliter leur lisibilité immédiate.

Pour gérer la fréquence des vidanges, le SPANC dimensionne 100l/an/habitant et un remplissage des fosses à 75%. Le suivi du taux de remplissage des fosses chez les abonnés repose sur une approche plutôt empirique, les outils de gestion utilisés gagneraient à intégrer des rappels automatisés (vidange à faire, contrôle à effectuer, réabonnement...).

L'absence de plans d'adressage dans la ville pour localiser les ménages limite l'optimisation de la collecte.

Tarification du service

Le SPANC a opté à partir de 2017 pour l'abonnement prépayé auprès des ménages et des administrations. Le coût de l'abonnement comprend l'entretien, la maintenance et le contrôle de bonne conformité des équipements par le Pôle technique du SPANC et la vidange des fosses.

Le coût des abonnements annuels au SPANC est différencié selon le type de fosse :

- 6 500 F CFA / ménage pour une fosse septique ;
- 4 000 F CFA / ménage pour une fosse sèche Ecosan.

Un montant forfaitaire est souvent négocié auprès des administrations et autres lieux publics (écoles et hôpital par exemple), de même qu'auprès des établissements privés, sans reposer sur un barème fixe et transparent.

Le SPANC gagnerait à clarifier les situations de référence et projections de départ à partir desquelles cette tarification a été décidée et instaurée pour parvenir à l'équilibre du service au bout d'un temps donné.

Le coût d'un voyage de vidange est estimé par la mairie à environ 25 000 F CFA, hors prise en compte de l'amortissement du matériel. De son propre aveu, ce montant est sous-estimé pour recouvrir les coûts réels d'un tel voyage.

Le SPANC a conscience que ce mode de tarification par abonnement prépayé butte sur une réalité culturelle et économique : il est difficile de faire accepter aux ménages un service prépayé, étant donné souvent la grande précarité qui caractérise leur mode de vie. Les gens vivent bien souvent au jour le jour, sans pouvoir se projeter, financièrement parlant. Quel est l'intérêt et la nécessité pour eux, dans ces conditions, de payer par anticipation un service qui leur sera rendu ultérieurement, alors que cet argent peut être utilisé pour régler un problème immédiat ? Les fosses des latrines mettent du temps à se remplir. Pourquoi payer chaque année alors que la vidange n'interviendra peut-être qu'au bout de 3 ou 4 ans ? Par ailleurs les ménages, souvent, ne comprennent pas l'intérêt de payer pour un suivi et un entretien périodiques de leurs équipements, puisque là aussi leur mode de fonctionnement repose plutôt sur le principe : guérir plutôt que prévenir ?

Recouvrement des redevances

Le recouvrement des redevances auprès des abonnés reste compliqué, en partie pour les raisons évoquées ci-dessus, et largement insuffisant pour couvrir les charges du SPANC.

Fin 2018, l'exercice budgétaire du service affichait un déficit d'environ 20 millions de FCFA.

Les charges de fonctionnement dépassent les 23 millions de FCFA (salaires des agents, transport, fournitures, consommables...)

Sensibilisation des habitants à l'hygiène

Ce travail repose sur les épaules de 4 animateurs commerciaux, tous salariés du SPANC, dont une des missions consiste à convaincre les ménages de s'équiper en ouvrages

d'assainissement (latrines, systèmes d'évacuation des eaux grises) et de s'abonner au service, à travers des campagnes promotionnelles de porte à porte.

L'objectif chiffré assigné à ces agents parie sur 2 abonnements par mois et par agent, objectif non atteint dans les faits. Une des idées avancées par le GI Mono est peut-être d'envisager une rémunération basée sur les résultats, pour motiver davantage ces agents.

En complément des actions de sensibilisation, la mairie d'Aného mise aussi sur la répression pour amener les populations à un changement de pratiques et de comportements.

Deux agents de surveillance environnementale ont été recrutés et sont salariés du SPANC. Ils sont chargés de veiller au respect et à l'application de l'arrêté municipal pris en 2017 interdisant d'uriner et de déféquer en plein air. Tout contrevenant devra payer une amende forfaitaire de 10 000 F CFA sur le champ. Des opérations « coup de poing » sont aussi organisées, souvent au petit jour et dans des lieux précis, pour lutter contre la défécation à l'air libre.

2 agents pour une ville de 25 000 habitants, l'impact est forcément très limité. Mais l'objectif est aussi de marquer les esprits en instillant la « peur de l'amende ».

Au niveau de la plage, terrain d'action privilégié, les agents du SPANC doivent faire face à un autre problème lié à la défécation à l'air libre : la présence de pêcheurs saisonniers (en provenance du Ghana), qui vivent sur la plage dans des habitats précaires et de manière temporaire. Impossible d'envisager de les abonner à un quelconque service d'assainissement et difficile de les sensibiliser lorsque la langue parlée n'est pas commune.

La valorisation des boues de vidange par épandage agricole

En 2018, le SPANC recense une superficie de 1,73 ha qui a pu bénéficier de l'épandage de boues hygiénisées issues des latrines. Chaque agriculteur qui montre un intérêt à bénéficier d'un labour avec amendement du sol par ce fertilisant naturel paie ce service. Les recettes totales perçues par le SPANC et payées par les agriculteurs s'élèvent à environ 100 000 F CFA.

Le SPANC fait le constat que le calendrier agricole ne cadre pas toujours avec celui de la fréquence des vidanges. Soit les boues ne sont pas disponibles au moment où les agriculteurs en ont besoin, soit il y a nécessité de les stocker en attendant que les agriculteurs en fassent la demande pour l'épandage dans leurs champs. Il faut nécessairement anticiper la demande et la disponibilité des boues hygiénisées en fonction des saisons des pluies, qui correspondent aux campagnes agricoles. Ou alors il faut plutôt orienter l'utilisation des boues vers de l'épandage à usage de la foresterie ou de l'arboriculture, plutôt que vers les cultures vivrières.

Plus d'informations : [étude sur la valorisation agricole des boues de vidange dans la commune d'Aného](#)

Visites terrain des équipements d'assainissement

- ❖ Visite d'une latrine Ecosan (séparation des urines et des fécès) chez un particulier

Coût de l'investissement = 485.000 FCFA, financé à hauteur de 55.000 FCFA par le particulier (50 000 f CFA pour l'achat de la latrine, 4 000 F CFA pour l'abonnement annuel au SPANC, 1 000 F CFA de souscription initiale).

Les 435 000 F CFA restants sont subventionnés par le Projet (environ 2/3 pris en charge sur les financements de l'UE et 1/3 sur les financements du CD 78).

Le propriétaire de la concession apprend le jour de la visite le coût global de la latrine et ne souhaite pas que ses locataires l'utilisent, avec comme argument qu'ils ne vont pas maintenir les lieux en bon état de propreté et d'hygiène. En définitive, la latrine accueille un seul occupant, les locataires devront continuer à utiliser les anciennes latrines dont la fosse est apparemment peu étanche (risque élevé de contamination de la nappe par infiltration).



- ❖ Visite d'une école primaire publique

L'école est équipée d'un bloc latrines de 5 cabines, avec séparation pour les filles et les garçons, relié à un système d'épuration et de prétraitement des boues reposant sur 3 fosses septiques successives (capacité de stockage de 30 m³). Un dispositif de lavage des mains est installé à proximité immédiate des latrines. L'école est raccordée à l'eau potable via un branchement de la TdE, l'opérateur public en milieu urbain. Coût = 4.500.000 FCFA.



❖ Visite d'une habitation équipée d'un lit d'infiltration sur gravier pour l'évacuation et le prétraitement des eaux grises

Cet équipement sanitaire a valeur de test dans la zone rouge de la ville d'Aného, qui correspond à une zone où la nappe est affleurante (1,5 mètres de profondeur) et l'infiltration des eaux usées compliquée. C'est l'ONG française Aquassistance qui a aidé Aného à établir une carte des sols de la ville en procédant à une étude pédologique, pour mieux déterminer leur capacité d'infiltration et épuratoire.

Le dispositif d'assainissement comprend 2 futs de 100 litres chacun qui recueillent les eaux de cuisine et de douche et agissent comme des bacs de dégraissage et de décantation, avant de laisser s'écouler les eaux usées ainsi prétraitées vers un lit d'infiltration creusé dans l'enceinte de la concession. Les graisses et matières solides récupérées dans les futs sont séchées et évacuées avec les ordures ménagères. La douche doit obligatoirement être dotée d'un toit pour éviter que les eaux de pluie ne viennent saturer les futs. Le dispositif est dimensionné pour une famille de 5 personnes. Il est entièrement subventionné. Le coût n'a pu nous être indiqué précisément. Compte tenu de la rusticité du dispositif, il ne doit pas être très élevé. Cette démarche expérimentale aura vocation à être répliquée dans d'autres habitations si le test est concluant.



❖ Visite du centre de compostage des ordures ménagères

Dans ce centre très récent, bâti à proximité d'une ancienne décharge sauvage, les ordures ménagères sont triées à la main pour produire du compost organique. Les autres déchets sont triés dans l'attente de filières de valorisation (plastique, cannettes en aluminium, verre, etc). Ce centre est financé par l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et le SYCTOM (l'agence métropolitaine de gestion des déchets ménagers en Ile-de-France). Le compost produit sera valorisé agronomiquement sur des parcelles agricoles de la commune à vocation démonstrative. Actuellement, les matières de vidange des latrines y sont utilisées comme amendement organique, bénéfiques pour les sols sablo-limoneux de ces parcelles sensibles à la battance. A terme, un co-compost ordures ménagères/matières de vidange sera produit et valorisé.





Perspectives de viabilité des services d'assainissement mis en place

Pour le dire autrement : comment passer de l'étape du « Projet » majoritairement financé par des fonds extérieurs à l'étape du « Service public » institutionnalisé au sein de la collectivité et autofinancé ?

Il s'avère en ce cas nécessaire de mobiliser des ressources fiscales pérennes non dépendantes directement du service d'assainissement pour le viabiliser et l'institutionnaliser comme service public.

La commune d'Aného va se retrouver bientôt confrontée à ce dilemme puisque le Projet ESPANCA se termine en juillet 2019. L'équipe du SPANC au complet (13 agents) est entièrement financée sur ressources extérieures à la collectivité, et les recettes issues du service sont très insuffisantes pour, à minima, équilibrer les charges.

Pour s'y préparer, la mairie a voté une délibération entérinant la création d'un service Voirie regroupant le SPANC et le service de gestion des déchets, afin de mutualiser les moyens et les ressources, tant humaines que matérielles et financières. Une Commission ad hoc a été installée pour réfléchir à la configuration de ce nouveau service : quels postes seront nécessaires, avec quels profils et compétences, quelle transversalité interservices est-elle envisageable pour mutualiser les moyens et les missions, etc...

De son côté, le GI Mono, dans l'optique de mettre lui aussi en place un service d'assainissement en régie, réfléchit sur les leviers à actionner pour augmenter les recettes fiscales des communes. C'est l'objet du projet actuellement en cours d'optimisation des ressources fiscales des 6 communes du GI Mono, afin de pérenniser la gestion des déchets solides ménagers par la mobilisation de ressources propres. Ce projet est financé par l'AIMF, le CD 78 et le MEAE, pour un budget global de 705 millions FCFA. Il s'achèvera à la mi 2020.

❖ Plus d'informations : [descriptif du projet](#)

Les deux leviers essentiels identifiés par le GI Mono pour augmenter les ressources propres des communes reposent sur :

- une bonne connaissance de leur base fiscale, donc du nombre potentiel de contribuables assujettis à l'impôt ; Ce qui implique des moyens et des procédures rationnelles pour recouvrer ces impôts ;
- l'existence donc la possibilité de lever une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEO), qui n'est actuellement pas perçue par les communes. Le Code des Impôts du Bénin l'encadre dans une fourchette comprise entre 500 FCFA et 8 000 FCFA par an pour les ménages, et la plafonne à 50.000 FCFA pour les entreprises et les organismes publics. Ce sont les propriétaires qui doivent s'acquitter de cette taxe.

Le projet préconise 7 axes de travail, qui en définissent la méthodologie :

1. Vulgarisation du projet et implication des parties prenantes,
2. Appui logistique aux services communaux et des impôts (véhicules, matériel informatique, bureaux, etc),
3. Harmonisation des TEO et des Impôts Fonciers au sein de chaque commune par délibération sur un tarif commun. La TEO sera collectée avec les impôts fonciers,
4. Elaboration des plans d'adressage des communes principales (Comé, Grand-Popo, Lokossa) par géolocalisation des habitations, identification des propriétaires, des activités, pochage des numéros, création de noms de rue après proposition de noms par un comité de toponymie validés par les conseils communaux,
5. Réalisation de plans parcellaires dans les communes de Houèyogbè, Athiémé et Bopa,
6. Mise en place d'un système d'informations foncières incluant photo du bâtiment et base de données fiscales,
7. Développement du civisme fiscal par des actions de communication (affiches, spots radios en langue locale et en français, réunions grand public).

Les objectifs à terme du projet sont :

- Accroître les recettes de la TEO à hauteur de 2.000 FCFA/ménage/an, pour que les communes puissent reverser entre 60 et 100 millions FCFA au service intercommunal de gestion des déchets (les 6 communes du Mono ont déjà délibéré pour harmoniser le taux de la TEO à 2 000 FCFA/an/ménage),
- Accroître les ressources fiscales propres des 6 communes de 35%,
- Disposer d'un système d'information foncière,
- Diffuser les cartes des villes avec les adresses (impression papier, application web).

Annexes

Atelier d'échange entre la ville d'Aného et le GI Mono : [TDR](#), [liste des participants](#)



Aného Looo...

...Aného Sééé

EDITORIAL

SOMMAIRE :

- Editorial.....1
- Les activités du trimestre.....2-7
- Sport.....8

DANS CE NUMÉRO :

- Rencontre CCL/ Quadrilogue* 2
- Visite d'étude technique et d'échanges d'expériences entre la Commune d'Aného et le Groupement Intercommunal du Mono (GI-Mono), Bénin* 2...3
- Célébration de la fête de l'indépendance du Togo*4
- Opération de salubrité lancée à Aného*5
- Concours « Challenge Robotyc » en France : première participation fructueuse pour le Togo*6
- Valorisation agricole des sous-produits ECOSAN : les agriculteurs maraîchers de la Commune d'Aného formés*7
- Sport**8

Le Programme d'Appui à la Décentralisation (PAD) est un programme conjoint de l'Etat Togolais et de la République Fédérale d'Allemagne financé par la banque allemande de développement (KFW). La première phase du Programme (PAD 1) a démarrée en Février 2015 avec trois communes pilotes (Tsévié, Kpalimé et Sokodé). Ce programme est aujourd'hui dans sa seconde phase (PAD2) où cinq (5) nouvelles communes sont ajoutées aux trois premières. Il s'agit des communes d'Aného, d'Atakpamé, de Sotouboua, de Kara et de Dapaong.

Financé à hauteur de vingt (20) millions d'Euros environ pour 36 mois, ce programme a pour objectif de renforcer les villes secondaires ciblées afin qu'elles deviennent des pôles de croissance régionaux à travers la promotion des circuits économiques, particulièrement par l'utilisation pérenne des infrastructures construites ou réhabilitées et améliorer la gouvernance locale.

Le PAD a trois composantes à savoir :

- La construction ou la réhabilitation des infrastructures économiques prioritaires en particulier les marchés ;
- Le renforcement des capacités et l'appui aux administrations communales et autres acteurs locaux pertinents en étroite coordination avec la coopération technique de la GIZ,
- La création et l'animation d'un système innovant durable de suivi-évaluation par les citoyens pour pro-



Le marché Lagbonou à réhabiliter par le PAD

mouvoir la transparence et la responsabilisation des procédures administratives communales ainsi que la participation locale (SYSEC).

Les principaux acteurs du Programme d'Appui à la Décentralisation sont :

- La République Fédérale d'Allemagne - Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales MATDCL (Maître d'ouvrage), -La KFW qui est l'institution allemande de financement -AGETUR-TOGO (Maître d'ouvrage délégué) - GFA Consulting group (bureau d'assistance technique à l'Agetur-Togo) - L'UGP (l'Unité de Gestion du Projet) - L'UCT (Union des communes du Togo)- Les communes (Bénéficiaires) - Le Conseil municipal - Les Médias - Le CCL (Comité de Coordination Local).

Dans la Commune d'Aného, ce programme s'occupera de la réhabilitation du marché Lagbonou et aidera la Commune à exécuter un petit projet qui est la construction des boutiques à la gare routière de Yésuvito.

Patrice Ayayi C. AYIVI

Aného Looo...

Rencontre CCL/Quadrilogue

Le coordonnateur M.ANAGBLA Kossi debout en faisant le point sur le Service Public d'Assainissement Non-Collectif

Le Comité de Coordination Locale (CCL) et le quadrilogue se sont rencontrés à la Mairie le 18 Avril 2019. La Mairie a initié cette rencontre dans le but de faire le point à la population sur l'évolution et les prévisions des projets en exécution dans la Commune. Ainsi, plusieurs communications des responsables techniques des projets de la mairie d'Aného ont animé la rencontre et sont relatives au Programme d'Appui à la Décentralisation (PAD), au Projet de Gestion Durable des Déchets Solides (PG2DS), au Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC). Le

tout a été suivi de débats au cours desquels les participants ont été éclairés sur les difficultés, les échecs et les réussites dans la mise en œuvre de ces divers projets et programmes dans la commune d'Aného.

De son côté, le président de la délégation spéciale de la Commune d'Aného, Patrice Ayayi C. AYIVI a exprimé sa reconnaissance aux participants pour leurs efforts permanents dans le développement de la Commune ainsi que les diverses démarches entreprises pour leur essor.

Visite d'étude technique et d'échanges d'expériences entre la Commune d'Aného et le Groupement Intercommunal du Mono (GI –Mono), Bénin et une délégation de PS-Eau



La 1ière journée de travail de l'équipe communale d'Aného avec le GI-MONO et la délégation de PS-Eau

...Aného Sééé



Visite des délégations d'une latrine construite par SPANC dans la maison HUNLEDE

Les 24 et 25 Avril 2019, la Mairie d'Aného a reçu la visite d'une délégation de GI-MONO (Bénin) conduite par le Maire de Bopa, secrétaire de GI-Mono M. Frédéric K. DANDEVEHOUN dans le but de partager leurs connaissances en matière d'assainissement avec la Commune d'Aého. Etaient aussi au rendez-vous, M. Philippe MOUTON, chargé de mission au Programme Solidarité Eau (PS-Eau), M. Philippe SEGUIN, chef de service Office International de l'Eau, M. Ken De CHADIRAK représentant des Yvelines et l'équipe de la Mairie d'Aného. Notons au passage que le GI-Mono a vu le jour en 2008 en vue de favoriser une synergie dans l'action de développement et regroupe six Communes béninoises à savoir les Communes d'Athiémé, de Bopa, de Comé, de Grand Popo, de Houéyogbé et de Lokossa. Ce groupement a mis sur pied en 2015 le projet GIBOU (Projet de Gestion Intercommunale des Boues de vidange) suite à la visite du Président de GI-MONO à la Commune d'Aného. Le but de ce projet est non seulement de mettre en place dans le Mono un service de

gestion efficace et durable des boues de vidange afin de contribuer à assainir le cadre de vie des populations du Mono et préserver l'environnement mais aussi de valoriser les boues de vidange dans

l'agriculture et la production du biogaz par la méthanisation.

Le premier jour de la rencontre, les discussions ont porté sur le SPANC, le PG2DS (projets d'assainissement de la Commune d'Aného) et le GIBOU (projet d'assainissement du GI-Mono) et ont concerné les différents modes de gestion de ces projets, les difficultés rencontrées par les collectivités avec des coûts assez élevés dans la gestion des déchets liquide et solide et les solutions possibles pour la pérennisation des projets lorsque les partenaires se seront plus là. La seconde journée était consacrée aux visites de terrain et un récapitulatif sur les deux jours. Les délégations accompagnées de l'équipe communale ont visité un bloc de latrine ECOSAN dans la maison HUNLEDE à Lagbonou, le centre de tri à Habitat, un lit d'infiltration dans un ménage à Yesuvito et le champ d'épandage en expérimentation à Abalo-Condji. La restitution a été faite après les visites et les délégations ont rejoint dans la soirée leurs différents lieux de provenance.



Aného Looo...

Célébration de la fête de l'indépendance du Togo

L'exécution de l'hymne national pour annoncer le début du défilé



Le peuple togolais a célébré le samedi 27 avril le 59^{ième} anniversaire de l'accession du pays à la souveraineté internationale. Les manifestations placées sous le thème « Paix et sécurité : leviers de notre développement » ont été marquées à Aného par des réjouissances populaires, des activités sportives et de défilé devant l'agence de la poste d'Aného sur la RN2.

Ce défilé d'environ deux heures de temps a été suivi du début jusqu'à la fin par le Préfet des Lacs et le Président de la Délégation Spéciale de la Commune d'Aného qui avaient à leurs côtés les autorités politiques, administratives, religieuses et traditionnelles de la ville d'Aného et de Lomé. Ce thème est une invite aux populations à œuvrer pour le développement du pays

dans la paix et la sécurité. C'est l'occasion à tous les citoyens togolais de prendre conscience d'un changement positif de mentalité afin de porter plus haut les couleurs nationales et de hisser le pays au rang des nations émergentes d'ici 2030 à travers l'exécution du Plan national de développement (PND) lancé le 4 mars dernier par le chef de l'État Faure Gnassingbé.

Cette commémoration invite les populations à cultiver l'amour, le dévouement et l'attachement aux valeurs et symboles de la nation Togolaise ainsi qu'à l'adhésion à la politique de développement prônée par le gouvernement sous la houlette du président de la République.



Défilé des agents de la Mairie

...Aného Sééé



Opération de salubrité lancée à Aného



Les VEC et VES le jour de leur lancement sur le terrain

Les responsables de la ville d'Aného toujours à l'œuvre en ce qui concerne la salubrité. Le 6 Mai 2019, l'Agence Nationale de Volontariat du Togo (ANVT) en commun accord avec les autorités de la ville a lancé des jeunes de la Commune d'Aného sur le terrain pour une opération de salubrité dans la ville. Il faut noter que le recrutement de ces jeunes gens âgés entre 18 et 35 ans s'est déroulé en deux phases. Dès le début Mars 2019, pour la mobilisation des jeunes, l'agent de terrain a rencontré les chefs de dix-neuf (19) quartiers dans la salle de délibération en présence du conseiller municipal M. TCHAKDAÏ AMAVI Gabriel pour leur expliquer le projet. Et, suite à un faible taux d'enregistrement de candidatures, le Président de la Délégation Spéciale M. Patrice Ayayi C. AYIVI a adressé une doléance à l'ANVT pour une seconde mobilisation, ce qui a porté le nombre des candidatures à deux cent soixante-dix (270). Le 3 Mai, les Volontaires d'Engagement Citoyen (VEC) et les Volontaires d'Expertise Senior (VES) ont prêté serment dans la

grande de la préfecture des Lacs et le 6 Mai, ils sont lancés sur le terrain. Ils sont au total, quatre-vingt-trois (83) VEC et six (6) VES répartis dans quatre structures à savoir la Mairie, la Préfecture, l'hôpital d'Adjido et l'ONG AHD.

Notons qu'ils ont pour mission de désherber et nettoyer les lieux publics, créer des espaces verts, balayer la plage, détruire des dépotoirs sauvages, sensibiliser les populations sur l'assainissement, l'hygiène et la mise en clôture des animaux pour éviter la destruction des plans. Ce projet vient en appui aux travaux communautaires de salubrité des associations et des ONG opérant pour l'entretien et la propreté communale et permettra aussi de prendre en charge des jeunes sur une durée de six (6) mois.

Ensemble pour un environnement propre et sain



Aného Looo...

Concours « Challenge Robotyc » en France : première participation fructueuse pour le Togo



Les Elites du LETP/AG et leurs encadreurs en France pour le challenge

Les Élités du Lycée Aného-Glidji qui ont participé le jeudi 6 Juin 2019 à la 4^{ème} édition du Challenge Robotyc organisée par Yvelines Numériques, un établissement public dans le département des Yvelines en France a remporté le « prix du jury ».

C'était au début du mois de Novembre 2018 que ce projet a démarré au sein du Lycée par une trentaine d'élèves, quatre professeurs et une délégation de deux personnes du Département des Yvelines. Les élèves répartis en cinq groupes de six personnes se sont entraînés aux heures hors temps scolaire durant six mois au bout desquels une finale a eu lieu le 30 Avril 2019. Lors de la finale interne, le jury présidé par le Ministre des Postes, de l'Economie Numérique et des Innovations Technologiques, a dégagé l'équipe gagnante qui va représenter le Lycée, le Togo en France pour la grande finale.

Aux côtés des dix autres collèges Yvelines, l'équipe togolaise a présenté un robot, nommé 'Dzidula' capable de se déplacer sur un quai pour identifier des conteneurs présents sur la péniche, les transporter et les positionner dans une zone de stockage en fonction de leur couleur.



L'équipe des Elites du LETP/AG représentant le Togo en France

Il faut noter que toutes charges liées à l'encadrement des élèves, des frais de voyage de la délégation à la grande finale en France est supportée par l'Association pour la Promotion et le Développement du LETP-AG, en grande partie financée par les Yvelines et présidée par M. Patrice Ayayi C. AYIVI.

L'équipe des Elites du Lycée d'Aného en finale en France est encadrée par quatre professeurs qui sont M. SOUROU Oniadon (en Maintenance Informatique), M. AGBEMAPLE Kokouvi (en Electrotechnique), M. AMOUZOU Komi Dotsè (en Français) et M. HADJILA Assirou (en Construction mécanique et Dessin) et est composée de six élèves dont cinq garçons en 1^{ère} année en Maintenance Informatique et une fille en 2^{ème} année en Electrotechnique. Il s'agit de BEGUEMSI Daniel Essodong, de BARBOZA Atassé- François Régis, de DZEGLE Kokou David, de KABISSI Magnoudéwa Josué, de TEIKO Ekoué Crespine et de ABOKI Rosette. Au terme du challenge en France, il y a eu quatre gagnants dont les Elites du Lycée d'Aného-Glidji ont occupé la 2^{ème} place qui est le Prix du Jury. Les autres places étaient respectivement occupées par le Collège Montaigne (grand prix), Collège Le Bois d'Aulne (prix du meilleur Robot) et le Collège Marcel Pagnol (prix du Meilleur Parcours).

...Aného Sééé

Aného Looo...

Valorisation agricole des sous-produits ECOSAN : les agriculteurs maraîchers de la Commune d'Aného formés

Une des participants faisant l'exercice de mesurer le poids des fèces



L'assistance pendant la formation

Après la construction des latrines, les sous-produits provenant de l'utilisation de ces dernières ne doivent pas contribuer à la pollution ou à la dégradation de l'environnement encore moins à des sources de maladies microbiennes. Ainsi, dans le souci de ne pas jeter les sous-produits dans la nature et prévenir ces maux, le SPANC a pris sur elle la charge de mettre en valeur ces derniers en donnant l'opportunité aux agriculteurs maraîchers de les utiliser comme fertilisant du sol. Pour leur permettre d'acquérir des notions dans l'utilisation des fèces et urines dans les champs et jardins afin d'améliorer les cultures, la Mairie d'Aného a organisé un atelier de formation des agriculteurs maraîchers de la Commune les 27 et 28 Juin 2019 dans la salle de délibération. Ils étaient une trentaine d'agriculteurs maraîchers à être formés pendant ces deux jours.

L'agriculture étant l'activité primordiale des pays en voie de développement et que nombreuses sont des maladies provenant de ce que nous mangeons et buvons, seuls les produits agricoles bio sont gage d'une meilleure santé de la population.

A l'ouverture de l'atelier, le Président de la Délégation Spéciale M. Patrice Ayayi C. AYIVI dans un court discours a fait un bref aperçu sur la genèse du projet SPANC. Et, pour débiter la formation, le coordonnateur du SPANC M. ANAGBLA Kossi a fait une présentation brève du service en ces termes : « le SPANC est un service de la Mairie qui s'occupe de la construction des latrines ECOSAN, de leur vidange

et prodigue des conseils aux populations en matière de l'entretien de ces latrines » avant de donner la parole à M. GNANGUISSA A. Roméo, consultant ingénieur sanitaire et environnement, résident à Notsè. Pour le formateur, les facteurs favorisant la destruction des microbes dans les fèces et urines (température, temps, Ph, dessiccation, lumière) sont pris en compte dans la construction d'une latrine ECOSAN et créent des conditions défavorables à la survie des pathogènes et améliorent la qualité des boues de vidange. Dès lors que ces facteurs sont en place, les excréta sont susceptibles d'être utilisés comme fertilisant en remplacement des engrais chimiques et favorisent la culture bio. Ce premier jour de la formation, les agriculteurs maraîchers sont outillés non seulement sur comment rendre les excréta hygiéniques, comment épandre les fèces et urines sur le sol et sur la durée qui doit séparer l'épandage et la mise en terre des cultures mais aussi sur les doses sur une superficie donnée et pour chaque types de culture pour un bon rendement.

Au second jour, les agriculteurs maraîchers et le consultant conduits par l'équipe communale ont effectué une visite de terrain dans un jardin témoin afin d'expérimenter tout ce qu'ils ont appris la veille. Très satisfaits de cette formation, les participants ont promis être des messagers vers les populations. A la fin une fiche synthétique sur les techniques d'application des fertilisants ECOSAN leur a été remise pour documentation.

...Aného Séeé



L'équipe de Zébé en maillot rouge et celle de la Mairie en final recevant des instructions du Directeur de l'HPZ

Commémoration de la fête des travailleurs

La lutte des prolétaires a abouti et la durée de travail par jour a été réduite de douze (12) heures à huit (08). Ainsi, pour perpétuer la joie de cette victoire, une journée a été dédiée aux travailleurs de tous les pays. Cette journée, le 1er Mai a été une fois encore commémorée dans les quatre coins du monde. Le Togo en général et Aného en particulier n'a pas été du reste. Pour commémorer cette journée, dans la matinée, l'équipe de football de la Mairie d'Aného, celle du Centre Hospitalier Préfectorale d'Aného-Adjido et celle de l'Hôpital



L'équipe de Zébé et leur Directeur, gagnant de la coupe du 1er Mai

Psychiatrique de Zébé (HPZ) ont joué un match de gala de football petits poteaux sur le terrain de HPZ. L'équipe de la Mairie et celle de Zébé étaient finalistes et celle de Zébé a remporté la coupe par les tirs au but à 3 - 4.



L'équipe de la Mairie d'Aného

Directeur de publication:

M. Patrice Ayayi C. AYIVI

Comité de rédaction:

Rédactrice en chef:

Béatrice A. BOCCO

Membres:

M. Gabriel TCHAKADAI AMAVI

Mme Bakehe KONDO

Mme Nadou Délali LAWSON-HELLU

M. Bimounam-Brew SAMARO

M. Abotchi Wiyooou KABISSA

Téléphone : (+228) 70 44 74 27

Messagerie : mairieaneho@yahoo.fr

Site web: www.mairieaneho.net